

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Était absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Étaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 021-9045/20/BM

■ Présentation des Rapports d'Activité 2019 du délégataire pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais

MET 20/16839/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) métropolitaine, attribuée à l'Association ALOTRA dans le cadre d'une convention d'affermage, a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des Aires d'Accueil Métropolitaines pour les Gens du Voyage, Le Réaltor (Aix en Provence), Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil), de La Malle (Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue) et La Garenne (Salon de Provence).

Cette délégation de service public métropolitaine a pris effet au 1^{er} juin 2019.

Auparavant les 3 aires permanentes d'accueil des gens du voyage du Pays d'Aix (Le Réaltor, Rives hautes, la Malle) étaient gérées dans le cadre d'une DSP, attribuée au même délégataire, l'Association ALOTRA et qui s'est achevée au 31 mai 2019

De même pour l'aire d'accueil permanente d'accueil du Pays Salonais (La Garenne).

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 Mai 2019 ces missions ont donc relevé de deux DSP différentes et spécifiques à chaque Territoire et à compter du 1^{er} Juin 2019, la nouvelle DSP Métropolitaine globale s'est indistinctement appliquée à ces quatre Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage, soit Le Réaltor, Rives Hautes, La Malle et La Garenne.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 janvier 2021

Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux-ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de détail et de lisibilité, pour chacune des périodes précédemment mentionnées concernant 2019, les Rapports d'Activités consolidés joints à cet exposé et spécifiques aux quatre Aires d'Accueil, sont accompagnés de leurs synthèses respectives et de deux Rapports d'Activités synthétiques globaux.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil d'Aix en Provence, Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane Collongue, La Malle et l'Aire d'Accueil de Salon de Provence/Lançon-Provence/ Péliissanne, La Garenne, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services Métropolitains, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Dans le domaine de la gestion sociale, les animations, les actions en matière de santé et de scolarisation, ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les quatre Aires d'Accueil dans le cadre des Projets Sociaux contractualisés, traduisent de réelles avancées. Elles sont sommairement énumérées ci-après pour chacun des axes concernés.

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc ...
En 2019, dans ce secteur ont été engagés 3114 entretiens et interventions auprès des familles résidant sur ces quatre Aires d'Accueil. (+ 3,93%).

- Santé et prévention : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc ...
Bien que les permanences PMI aient été suspendues par les services concernés, 298 personnes ont participé aux actions engagées en 2019 sur les quatre sites, dans les domaines de la santé et de la prévention (+ 26,27 %).

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaisons avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc ...
En 2019, 420 enfants ont bénéficié des actions publiques en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (+ 0,23 %).

- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre ...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc ...
En 2019, 2288 actions ont été engagées auprès des populations résidant sur les quatre Aires d'Accueil, dans les secteurs de l'animation et de la culture (+ 10,58 %).

Dans le domaine de la gestion locative une progression de la fréquentation globale est à constater. En effet, en 2019 1210 personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, de 80 places famille, soit un taux d'occupation presque identique à 2018. Cette stabilité est générée par la forte attractivité de ce nouvel Equipement Public qui voit sa durée moyenne de séjour s'établir à 44 jours par famille.

A cette fréquentation s'ajoutent les 632 personnes, soit + 10,10 %, accueillies en 2019 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, qui dispose d'une capacité limitée à 23 places famille. Désormais concurrencée par les trois autres Aires plus récentes et de jauge supérieures, la qualité de ses équipements et de sa gestion maintiennent néanmoins sa durée moyenne de séjour à 40 jours par famille.

En 2019, l'Aire de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue, La Malle, d'une capacité de 30 places famille, a accueilli 595 personnes, soit -2,29 %, et voit sa durée moyenne de séjour se fixer à 44 jours par famille en seconde partie de l'année.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 janvier 2021

L'accueil de 2019 de l'Aire d'Accueil de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne, La Garenne, d'une capacité de 25 places famille, se fixe à 216 personnes, soit + 13,08 % que 2018. La durée moyenne de séjour s'établit à 46 jours par famille.

En 2019, ces quatre Aires d'Accueil Métropolitaines, toutes périodes confondues, ont accueilli 2653 personnes, (+ 1,80 %), soit 1108 caravanes (- 0,45 %). Les taux d'occupation annuels respectifs se fixent à 56 % pour Le Réaltor, à 65 % pour Rives Hautes, à 87 % pour La Malle, et à 74 % pour La Garenne, confirmant ainsi la pertinence de ces équipements.

Ainsi, pour ces mêmes périodes, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des quatre Aires d'Accueil s'est maintenue à 33 738 journées/caravanes, représentant seulement -3,55 % par rapport à 2018.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de 281 941 € TTC, soit plus 12,22 % par rapport à 2018. Cependant les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent 1 062 035 € TTC, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à 997 575 € TTC, dégageant ainsi un résultat global excédentaire de 64 460 € TTC.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public se fixe à 28,26 %. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP Métropolitaine.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites, de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet ou de populations sédentarisées.

Ces occupations génèrent des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations, ...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits risquent donc de déséquilibrer l'économie de la DSP de gestion des Aires d'Accueil, d'induire des difficultés de gestion et de poser de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publique.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion déléguée de ces quatre Aires d'Accueil, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière de la Métropole et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés.

En effet, impactée par la récente procédure de consultation, en 2019 la Contribution Financière forfaitaire (Cff) globale de gestion versée par la Métropole au délégataire s'est fixée à 318 629 € TTC soit 0,33 € TTC / Personne Accueillie / Jour.

Les propos techniques et financiers qui précèdent démontrent que ces quatre Aires remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passages, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré tout, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposés. Ils souhaitent voir se développer sur la Métropole Aix-Marseille-Provence d'autres Equipements de qualité, semblables à ces Aires d'Accueil incluses dans cette DSP.

Il est donc proposé à l'assemblée de prendre acte des 3 rapports annuels d'activités pour l'exercice 2019, des 3 Délégations de service public précités.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 janvier 2021

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et de procédures publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEVT 004-6009/19/CM du Conseil de Métropole du 16 Mai 2019 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération n° DEVT 002-5196/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 relative au prolongement de 5 mois de la convention de DSP en vigueur ;
- La délibération n° HN 001-8073/20CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Les avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 décembre 2020 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 10 décembre 2020 ;
- L'avis du Conseil de territoire du Pays Salonais du 14 décembre 2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est pris connaissance des rapports annuels d'activité, sur l'exercice 2019, des Délégations de Service Public (DSP), afférentes à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle, et de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne, La Garenne, confiées à l'association ALOTRA.

Délibère

Article 1 :

Il est pris acte du rapport annuel d'activité de l'Association ALOTRA, ci annexé, pour l'exercice 2019 période du 1^{er} janvier au 31 mai, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires permanentes d'Accueil des Gens du Voyage du Pays d'Aix (« Le Réaltor » d'Aix en Provence, « Rives hautes » de Fuveau/ Meyreuil, « La Malle » de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue).

Article 2:

Il est pris acte du rapport annuel d'activité, de l'Association ALOTRA, ci annexé, pour l'exercice 2019 période du 1^{er} janvier au 31 mai, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion de l'Aire permanente d'Accueil des Gens du Voyage du Pays Salonais (« La Garenne » de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne).

Article 3 :

Il est pris acte du rapport annuel d'activité de l'Association ALOTRA, ci annexé, pour l'exercice 2019 période du 1^{er} Juin au 31 décembre, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires permanentes d'Accueil des Gens de la Métropole (« Le Réaltor » d'Aix en Provence, « Rives hautes » de Fuveau/ Meyreuil, « La Malle » de Bouc Bel Air/Simiane-Colongue, « La Garenne » de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL